

PREFECTURE DE L'AUDE

COMMUNE DE

Castelnaudary

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification de droit commun n°3

DDTM 11 - PREFET
1 n FEV. 2026
Contrôle de légalité



**ELABORATION
PLU**

Approuvé le :

24 janvier 2018

Modifications - Révisions allégées - Mises à jour

Modification simplifiée n°1 approuvée le 15 avril 2019

Modification de droit commun n°2 approuvée le 28 mars 2023

Modification de droit commun n°3 approuvée le 26 janvier 2026

VISA

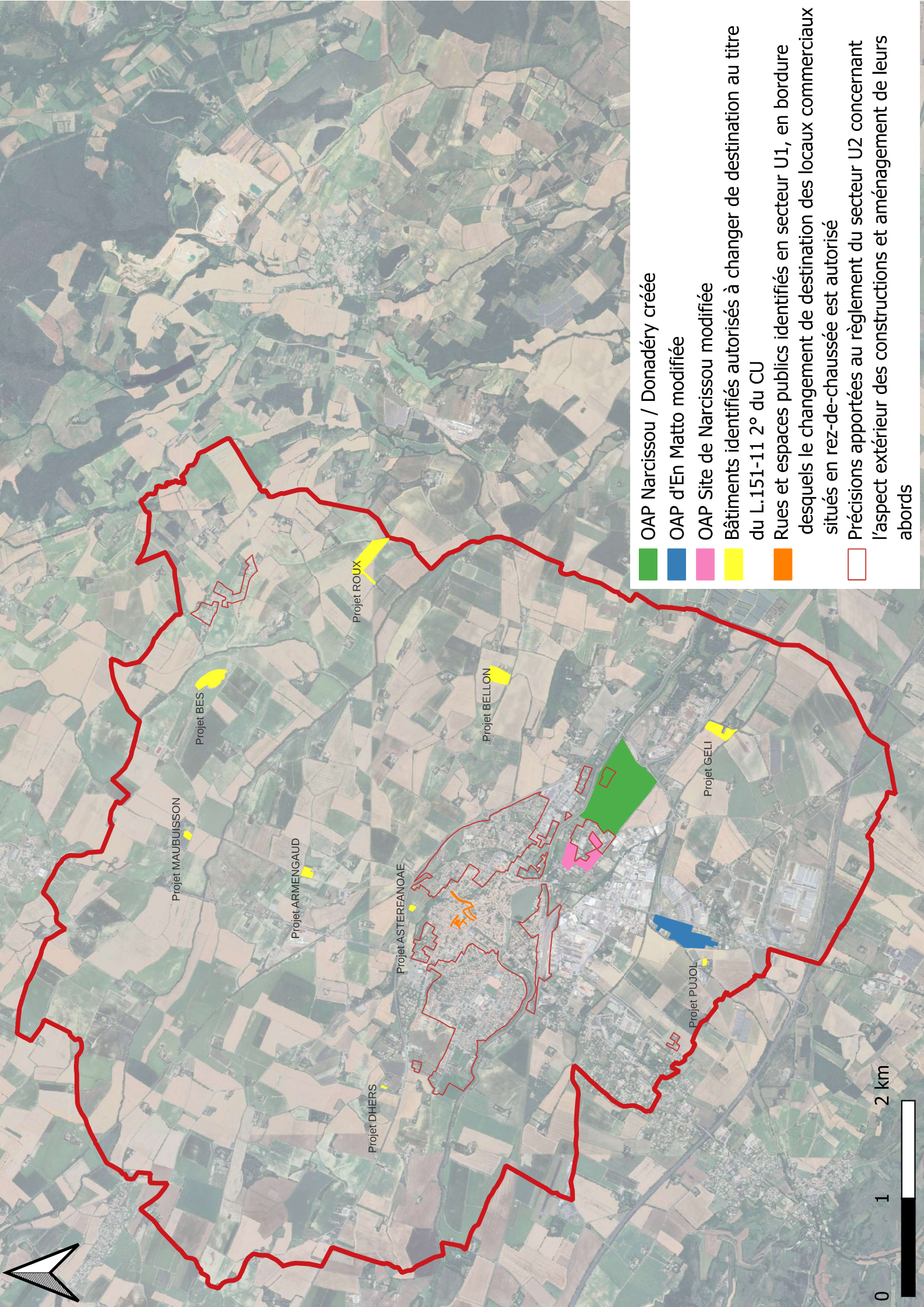
Date : 27 janvier 2026

Le Maire,
Patrick MAUGARD



**Annexe 1 à l'examen au cas par cas :
Localisation des évolutions**

1.2.3



OAP Narcissou / Donadéry créée

OAP d'En Matto modifiée

OAP Site de Narcissou modifiée

Bâtiments identifiés autorisés à changer de destination au titre du L.151-11 2° du CU

Rues et espaces publics identifiés en secteur U1, en bordure desquels le changement de destination des locaux commerciaux situés en rez-de-chaussée est autorisé

Précisions apportées au règlement du secteur U2 concernant l'aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords

0 1 2 km